

GÉRARD TRÉMÈGE

Candidat aux Elections Législatives
sur la 2^{ème} circonscription des Hautes-Pyrénées

Madame Marie-Lise BROUEILH
Présidente de l'Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine Pyrénéen - ASPP65
AREDA
16, rue Docteur Bergugnat
65400 ARGELES GAZOST

TARBES, le 4 juin 2007

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir bien voulu attirer mon attention sur la biodiversité et l'introduction de l'ours dans les Pyrénées, thèmes qui intéressent tout particulièrement notre territoire.

Je pense que le rapport sur la « Stratégie nationale pour la biodiversité » constitue un remarquable document de référence et j'adhère totalement à l'idée selon laquelle « *le développement humain est intimement lié à l'existence de la biodiversité.* »

Dans les Pyrénées et plus spécialement sur nos territoires depuis des centaines d'années « *les modes d'utilisation du sol ont façonné de façon spectaculaire les milieux, induisant une évolution conjointe entre les sociétés et la biodiversité.* »

Ce sont des faits indiscutables qui se vérifient chaque jour dans chacune de nos vallées et dans chacun de nos villages. Il convient donc de conserver ce patrimoine naturel et paysager par le maintien des pratiques traditionnelles même si celles-ci utilisent des moyens modernes et mécaniques.

Tout doit être mis en œuvre pour conserver des milieux ouverts, respecter les usages et les connaissances traditionnelles conduisant à la préservation de la faune et de la flore sans remettre en cause les liens qui unissent l'homme et la nature au quotidien au travers de l'élevage pastoral extensif.

C'est le respect de ces quelques principes liés au pastoralisme qui peut apporter aux autres usagers des milieux montagnards tels que les touristes, randonneurs, skieurs, etc., qui sont souvent des urbains, des lieux accessibles, accueillants et néanmoins naturels qui, sans cela seraient impraticables et deviendraient des territoires sans vie, des espaces « ensauvagés ».

Tout ce qui contribue à l'abandon du pastoralisme, sous quelque forme que ce soit, est mauvais pour la biodiversité, la protection des paysages et le développement des vallées et des villages. C'est la raison pour laquelle je confirme que je suis hostile à l'introduction d'ours slovène dans les Pyrénées et je ne soutiendrai pas la poursuite d'importations d'ours. Si je suis élu, je soutiendrai le maintien et le développement du pastoralisme, sa modernisation et l'installation des jeunes.

.../...

Vous citez le Pibeste et les conséquences de la présence de Franska sur cet espace protégé. Il n'est pas admissible que la protection (ou l'importation) d'une seule espèce emblématique ait pour conséquence la disparition d'exploitations agricoles et la mise en péril de la diversité biologique de ce territoire que les collectivités locales ont décidé spontanément de protéger. Je pense qu'il est de la responsabilité de l'Etat, qui a décidé l'introduction de ces ours, d'assurer la surveillance et de faire en sorte que les biens et les personnes soient protégés quelque soit le lieu.

La mise en pratique du « pacte écologique » ne doit pas être tournée contre les hommes qui vivent sur les territoires de montagne. Il doit être discuté, réfléchi pour être un atout et non une contrainte au développement des vallées quelle que soit l'activité pastorale, touristique, industrielle (hydroélectricité), etc... Vouloir imposer serait contreproductif et je n'imagine pas un tel comportement.

C'est la raison pour laquelle je pense que des associations comme la votre ont toute leur place dans des discussions dans le cadre de celles dites « Grenelle de l'environnement » dès lors qu'il s'agit de la biodiversité et de manière générale de l'environnement des territoires de montagne. J'interviendrais dans ce sens auprès d'Alain Juppé, dont je rappelle qu'il est à l'origine de l'abandon du passage de la ligne à Très Haute Tension (THT) dans les Hautes-Pyrénées notamment dans le Val Louron et du classement, à la demande unanime des collectivités locales, du Haut Louron.

Je partage votre point de vue sur la définition de la biodiversité. L'homme doit être au centre des préoccupations. Une nature préservée ne signifie pas une nature sauvage sans présence humaine. C'est l'homme qui vit au milieu de cette nature qui doit la protéger par sa présence et son action comme il l'a toujours fait depuis des millénaires dans les Pyrénées.

Je pense qu'aucune décision ne doit être prise sans l'accord et la participation de ceux qui y vivent. C'est en respectant le rapport de l'homme avec son milieu quotidien que la protection environnementale pourra être efficace.

Dans ce domaine, les collectivités locales, les associations issues des territoires concernés ainsi que les structures traditionnelles comme les commissions syndicales et les groupements pastoraux ont tous un rôle à jouer et doivent participer à toutes les décisions. La sérénité ne peut exister que si les décisions sont prises en commun, dans la clarté et en lien entre tous.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments bien sincères.

Gérard TREMEGE